

Cabinet

Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 14 août 2015

## INFORMATION MÉDIAS

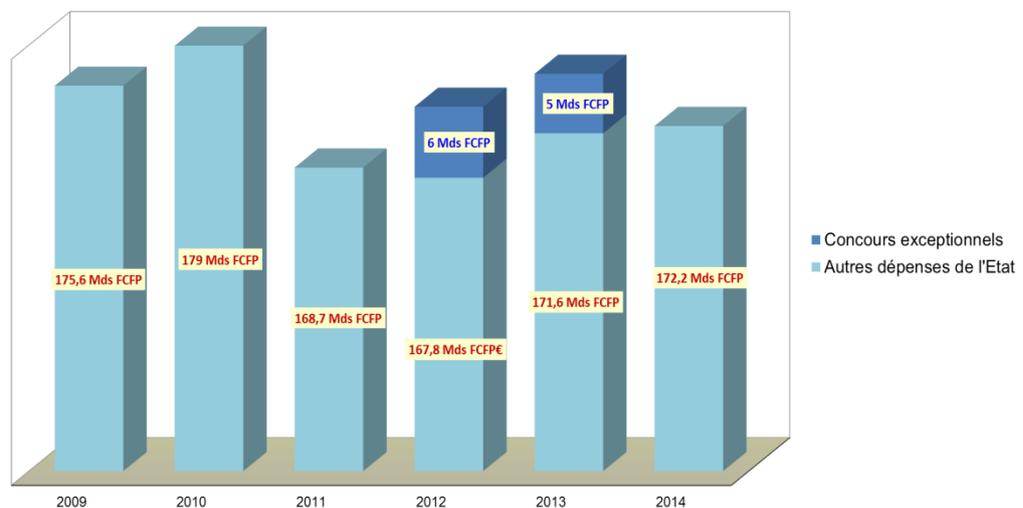
### Dépenses 2014 de l'Etat en Polynésie française

En 2014, les dépenses de l'État atteignent 172,2 milliards de Fcfp (environ 1,44 milliard €). Elles diminuent de 4,4 milliards de Fcfp (36,8 millions €), soit une variation de -2,49% par rapport aux dépenses recensées en 2013.

Cette situation résulte de la comptabilisation, **en 2012 et en 2013, du soutien financier exceptionnel accordé par l'Etat** à la Polynésie française, avec l'octroi au Pays en 2012 d'une dotation d'ajustement de près de 6 milliards de Fcfp (50 millions €) puis le versement en 2013 d'une avance de trésorerie de 5 milliards de Fcfp (41,9 millions €).

Hors concours exceptionnel (dotation exceptionnelle et avance de trésorerie), le niveau des dépenses croît entre 2013 et 2014 d'environ 610,8 millions de Fcfp (5 millions €).

#### Dépenses de l'État de 2008 à 2014 (en FCFP)



Cette croissance est soutenue par l'augmentation des concours de l'Etat versés au Pays et aux communes dans le cadre des partenariats financiers +1,754 milliards de Fcfp (+14,7 millions €) par rapport à 2013 en ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> instrument financier et +978,5 millions de Fcfp (+8,2 millions €) pour le Contrat de projets. De même, les moyens financiers alloués aux communes sont en hausse, sous l'effet principalement de l'augmentation notamment de la Dotation globale de fonctionnement +238,6 millions de Fcfp (+2 millions €) par rapport à 2013. Il convient également de relever la hausse des dépenses d'investissement de l'Etat +704 millions de Fcfp (+5,9 millions €) par rapport à 2013 concernant, entre autres projets, celui de la construction de la prison de Papeari.

Dans le prolongement des années précédentes, les dépenses relevant du Ministère de la défense et des anciens combattants sont, quant à elles, en repli de 9% 13,5 milliards de Fcfp (113,1 millions €) en 2014 contre 14,8 milliards de Fcfp (124,1 millions €) en 2013.

L'examen des dépenses par champs de compétence permet de constater une diminution des dépenses de l'État pour l'exercice de ses propres compétences (-2,3%). De même, les dépenses participant aux compétences de la Polynésie française régressent (-3,6%), compte tenu de l'évolution à la baisse de la Dotation globale d'autonomie. A contrario, les financements apportés par l'Etat aux compétences des communes connaissent une évolution positive, mesurée à +4,6% par rapport à 2013.

**Contacts médias**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)